

**DÉPARTEMENT DU RHÔNE**

**Communauté de L’OUEST RHODANIEN**

**Commune de SAINT-ROMAIN DE POPEY**

**PROJET DE PROCES-VERBAL DE LA REUNION**

**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2024**

La séance est ouverte à 18h30.

**Présents à la séance :**

M. JOYET Guy (Président).

M. GIRAUD Pascal ; Mme CHARLES Régine ; M. COQUARD Jean-Michel ; Mme FERRIERE Ghislaine ; Mme COLLOMB Annie ; M. PERRIN Michel ; M. BISSUEL Bruno ; M. GIRAUD Cédric ; M. JOYET Samuel; Mme GIRARD Rachel ; Mme MALLEVAL Véronique ; Mme CHABOT-LACHAL Monique ; M. SAILLANT Jeremmy ; Mme MICHALLET Edith.

**Absents excusés :**

Mme HALEGUA Flora a donné pouvoir à Mme. Véronique MALLEVAL ; M. NOVE-JOSSERAND Bertrand a donné pouvoir à M. GIRAUD Cédric ; M. MICHALLET Daniel a donné pouvoir à Mme CHABOT-LACHAL Monique ; M. CHEVALIER Colin a donné pouvoir à M. BISSUEL Bruno

Quorum (=9.5, majorité à 10) : atteint (15 présents)

**Secrétaire de séance : Monsieur Bruno BISSUEL**

La séance est enregistrée par le Secrétariat et Mme CHABOT-LACHAL.

**Lecture du procès-verbal de la réunion du 5 mars 2024 par Ghislaine FERRIERE** : approbation avec une correction.

**Ajustement du montant de la demande de subvention produits des Amendes de police.** Jean-Michel COQUARD présente 2 devis supplémentaires concernant l’éclairage public des arrêts de bus les Gouttes et RD33 chemin de Chanton. Le montant des travaux est de 10 000 € (5 000 € par arrêt de bus). Il sera rajouté au montant initial pour atteindre 39 430 €.

Monique CHABOT-LACHAL interroge Jean-Michel COQUARD sur le besoin de fournir les justificatifs de paiement auprès du département. Jean-Michel COQUARD répond qu’ils ne sont pas demandés.

**Délibérations prises pour** :

1. **Engagement de subvention annuelle pour le centre de loisir géré pas la Mairie de Vindry-sur-Turdine.**

Une subvention de 5.50 euros par jour et par enfant, habitant la commune et inscrit au centre de loisirs, a été votée pour l’association la Toile des Gones, le plafond subventionnable étant de 18 jours par an et par enfant. L’association La Toile des Gônes a cessé son activité au 31 décembre 2023, et elle ne nous demande pas de subvention cette année. Le centre de loisirs est désormais géré par la Mairie de Vindry-sur-Turdine.

Il est proposé d’appliquer les mêmes conditions pour la Mairie de Vindry-sur-Turdine pour 2024, donc 5.5 euros par jour et par enfant inscrit au centre de loisirs. Il est proposé également d’appliquer le même plafond de 18 jours par an et par enfant. La subvention sera calculée et versée en début d’année 2025.

Jeremmy SAILLANT demande si l’absence d’une subvention pour l’année 2024 pourrait empêcher aux parents Saint-Rominois de mettre leurs enfants au centre de loisirs cette année. Guy JOYET répond que ce n’est pas le cas. L’association la Toile des Gônes a cessé son activité et n’a plus besoin de subvention. La mairie de Vindry-sur-Turdine va commencer à percevoir les subventions à partir de l’année 2025 pour l’année 2024.

***Approuvée par 19 voix pour, dont 4 par procuration***

1. **Vote du Compte Administratif (le Maire ne participant pas au vote), et du Compte de Gestion 2023.**

Rapport présenté par Michel PERRIN. Présentation des résultats de l’exercice écoulé, les valeurs étant conformes aux indications du compte de gestion du Trésorier :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | investissement | | |
|  | dépenses | recettes | excédent/déficit |
| opérations de l'exercice | 1 328 395.80 | 814 008.38 | -514 387.42 |
| restes à réaliser | 1 538 203.84 | 948 834.22 | -589 369.62 |
| **total** | **2 866 599.64** | **1 762 842.60** |  |
|  | fonctionnement | | |
|  | dépenses | recettes | excédent/déficit |
| opérations de l'exercice | 953 087.59 | 1 324 153.62 | 371 066.03 |
| **total** | **953 087.59** | **1 324 153.62** | **371 066.03** |
| **total cumulé** | **2 752 220,51** | **2 510 712,59** |  |

Le Maire Guy JOYET quitte la salle pour le vote du Compte Administratif.

***Approuvée par 15 voix pour (dont 3 par procuration), et 3 abstentions, dont 1 par procuration (Mmes CHABOT-LACHAL et MICHALLET, et M MICHALLET).***

1. **Affectation des résultats de l’exercice 2023**

Les articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales fixent les règles de l’affectation des résultats. La délibération d’affectation des résultats doit intervenir après le vote du compte administratif et les résultats doivent être intégrés lors de la décision budgétaire qui suit le vote du compte administratif.

Pour l’année 2023, il est constaté :

- l’excédent de fonctionnement de : 371 155.14 €

- le solde d’investissement de : -514 387.42 €

Au 31/12/2022, le résultat d’investissement cumulé était de 905 079.57 € (recette)

En conséquence :

Au 31/12/2023, le résultat d’investissement cumulé est de 390 692.15 € (recette)

Le résultat d’exploitation de l’exercice 2023 permet d’établir que le compte administratif fait apparaître un excédent d’exploitation 371 155.14 €.

Afin de financer les travaux d’investissement, transfert de l’excédent d’exploitation de 371 155.14 € à la section d’investissement au compte résultat complémentaire en réserve (1068) et inscription au compte résultat d’investissement cumulé (001) au 31/12/2023 d’un excédent de 390 692.15 € pour le Budget Primitif 2024.

***Approuvée par 19 voix pour, dont 4 par procuration***

1. **Vote des taux des taxes communales 2024**

Reconduction des taux votés en 2023 :

* Taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 26.78 %
* Taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 41.74 %
* Taxe d’habitation sur les résidences secondaires (THRS) : les communes conservent le produit de la THRS, et rétablissement du pouvoir de vote du taux à compter de 2023 : conservation de l’ancien taux de TH de 11%.

***Approuvée par 19 voix pour, dont 4 par procuration***

1. **Fiscalisation des charges du SYDER (Syndicat Départemental d’Energies du Rhône)**

La contribution administrative est de 3 392.48 €, les charges liées aux travaux effectués sont de 43 486 €, la régularisation des charges de maintenance d’exploitation de l’éclairage public de 2023 est de +26 €, les charges de consommation électrique de 2023 présentent une régularisation de -9 027 € et l’appel de provision pour l’année 2024 est de 16 150 €.

Le montant des charges dues pour l’exercice 2024 s’élève ainsi à 54 247 € ; ce montant inclut les travaux d’électrification pour compte de tiers, pour un montant de 4 387 €.

La contribution de 2024 est répartie ainsi:

- budgétiser les travaux d’électrification pour compter de tiers, pour un montant de 3 995.28 €,

- fiscaliser le solde des charges dues pour l’exercice 2024, soit 50 251.57

***Approuvée par 19 voix pour, dont 4 par procuration***

1. **Subvention à l’Ecole Notre Dame des Roches 2023/2024**

Pour l’année 2023, le coût moyen d’un élève de l’école publique s’est élevé à :

* Maternelle : 1 118.08 €
* Elémentaire : 424.26 €

L’effectif de l’école privée à ce jour est de :

* Maternelle : 19 élèves domiciliés à St Romain
* Elémentaire : 30 élèves domiciliés à St Romain

Le montant global de l’aide à l’école privée pour l’année scolaire 2023/2024 serait de 33 971.38 €.

La subvention versée est donc de 33 588.08 € pour 2023/2024 (déduction faite de 383.30 € correspondant au coût de l’entretien de la chaudière payé par la commune).

***Approuvée par 19 voix pour, dont 4 par procuration***

1. **Présentation des indemnités des élus pour 2023**
2. **Vote du Budget Primitif 2024**

Monsieur le Maire déporte Michel PERRIN et Jean-Michel COQUARD pour le vote de l’attribution des subventions au Club de l’Age d’Or (président Michel PERRIN) et Alliance Cycliste Tarare Popey (vice-président Jean-Michel COQUARD). Ils quittent la salle. Vote à l’unanimité de ces deux subventions.

Rentrée de Michel PERRIN et Jean-Michel COQUARD pour le vote des subventions pour les autres associations. Vote à l’unanimité pour le versement de l’ensemble de ces subventions associatives.

**Section de Fonctionnement** :

Dépenses : 1 463 002 €

Recettes : 1 463 002 €

**Section d’Investissement** :

Dépenses : 2 173 350.94 €

Recettes : 2 173 350.94 €

**Total du Budget** **2024** :

Dépenses : 3 636 352.94 €

Recettes : 3 636 352.94 €

***Approuvée par 19 voix pour, dont 4 par procuration***

**Présentation par Michel PERRIN de la note de synthèse accompagnant le vote du budget, elle sera mise en ligne sur le site de la commune.**

**Présentation des permis de construire et des déclarations préalables.**

**Dates à retenir :**

28/04 : manœuvre SDMIS. Besoin de 30 figurants.

09/06 : élections européennes

07/05 : prochaine réunion du Conseil Municipal

**Questions diverses :**

M. BONNEFOY insiste sur la nécessité de reprendre le marquage routier au sol qui n’est quasiment plus visible. Jean-Michel COQUARD reprécisera l’urgence au fournisseur pour une intervention rapide.

La séance est levée à 19h40.

**-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------**

***Procès-verbal approuvé lors de la séance du conseil municipal du 7 mai 2024***

Signatures :

Le Maire Le secrétaire de séance

Guy JOYET Bruno BISSUEL